

Relevé de conclusions du Conseil de l'ED 251

Réunion du 5 octobre 2022

Ordre du jour :

- 1 – Point sur les inscriptions (nouveaux doctorants, inscriptions 4ème et 5ème année...)
- 2 – Congrès 2023 (Labo organisateur et lieu à déterminer)
- 3 – Budget 2023 (+ bilan 2022)
- 4 – Formations
- 5 – Journées de la science et heures CIF
- 6 – Informations diverses

1 – Point sur les inscriptions (nouveaux doctorants, inscriptions 4ème et 5ème année...)

Point sur le nombre d'inscriptions en cours, notamment en 1^{ère} année.

Validation des demandes de réinscription en 5^{ème} année pour chaque laboratoire et demande aux DU respectifs de faire un point sur les doctorants concernés. Le Conseil vote favorablement, à l'unanimité, la réinscription des doctorants cités, avec la précision que l'ED se renseignera plus en détail sur 3 d'entre eux.

2 – Congrès 2023 (Labo organisateur et lieu à déterminer)

L'IMBE accepte d'organiser cette année le Congrès de l'ED, sur le site de Saint-Jérôme. Anne BOUSQUET-MELOU doit faire un point au sein des équipes du laboratoire pour déterminer quels chercheurs et quels doctorants feront partie du comité d'organisation.

3 – Budget 2023 (+ bilan 2022)

Un bilan de l'utilisation budgétaire de l'ED pour 2022 est présenté. Un vote sur la proposition de budget 2023 est effectué, le projet de budget est validé à l'unanimité.

4 – Formations

Bilan des formations disciplinaires proposées au niveau de l'ED, Il est convenu que l'ED se mettra en contact avec le Collège Doctoral pour faire apparaître sur ADUM la liste des formations proposées par les Instituts, afin de permettre aux doctorants intéressés de s'y inscrire directement.

5 – Journées de la science et heures CIF

Une discussion approfondie a lieu entre les membres du Conseil au sujet de la prise en compte de la fête de la science dans la CIF, dans certaines conditions, et selon une procédure précise, qui aboutit à une proposition, dont voici la synthèse :

- 1 - un doctorant qui s'implique dans l'animation d'un atelier qui a déjà fonctionné dans le passé peut valider 4h de CIF.
- 2 - un doctorant qui crée un atelier et l'anime peut valider 8h de CIF.

3 - Seulement 2 manifestations sur la durée de la thèse peuvent être intégrées dans la CIF. Donc par exemple, si un doctorant crée un atelier et l'anime pendant sa 1ère année de thèse, il aura 8h dans la CIF. S'il reprend cet atelier et l'anime dans sa deuxième année de thèse, il rajoute encore 4h dans la CIF et il aura donc 12h de CIF validée par l'ED en fin de thèse, c'est le max qu'un doctorant pourra avoir sur ce type d'activité dans la CIF.

- Cette proposition est soumise au vote, avec les résultats suivants : 17 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention
- La proposition est adoptée

6. Informations diverses

Discussion sur la représentation des petites labos et représentation des petits labos : on arrive au changement de « tour ».